

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE
SEANCE DU 6 MARS 2015**

N°3 :

OBJET : Accords collectifs et règlement intérieur

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Jacques BREUIL, Vice-Président
- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général

Etat

- M. Bernard FALGA, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil Régional de Franche-Comté

- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville d'Arc et Senans

- M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

- Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel
- M. Daniel BOUCON
- M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts
- M. François FAVORY
- M. Denis GRANDJEAN

Représentants du personnel de l'EPCC

- Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable de la librairie boutique

- M. Jean-Paul PROST, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Alain DAUBAS, Electricité de France a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à M. Claude JEANNEROT
- M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Bernard FALGA
- M. Lionel VIARD, Représentant du personnel de l'EPCC a donné pouvoir à Mme Nathalie DURAND-BRETON

Absents excusés :

- M. Gilles BEDER, Maire de Salins-les-Bains
- M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire de la Ville de Besançon
- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente du Conseil régional de Franche-Comté
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
- M. Patrick RONOT, Conseiller général du Doubs

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

Nouveaux accords collectifs

Les accords collectifs de la Saline royale n'ont pas été revisités depuis 2001 : accord d'entreprise (1998), accord instituant un Compte Epargne Temps (2001), accord 35 heures (2000).

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

La refonte de ces accords tient à :

- L'évolution normale de l'entreprise,
- Le changement de statut juridique de l'établissement en 2009 (EPCC),
- L'application au 1^{er} juillet 2011 de la Convention collective nationale de l'animation,
- Travail conjoint de la Direction et de la Déléguée syndicale (CFDT).

Cette refonte a été accompagnée par les juristes du Conseil National des Employeurs d'Avenir (CNEA), organisme professionnel regroupant les employeurs soumis à la Convention Collective de l'Animation et avec la consultation des Délégués du personnel en janvier.

Elle est sans incidence budgétaire pour l'EPCC, c'est-à-dire à moyen constant, sur la base du BP 2015 et pour les années à venir.

Ces nouveaux accords reposent sur un besoin accru de formalisme des textes et de souplesse de fonctionnement, plutôt que sur une évolution des droits et des devoirs des salariés et de l'employeur.

Cette refonte est motivée par quatre objectifs :

1. Doter l'EPCC d'accords collectifs spécifiques, pour remplacer ceux hérités de l'Institut Claude Nicolas Ledoux,
2. Supprimer les contradictions entre les précédents accords collectifs et la nouvelle convention collective de l'animation,
3. Gagner en souplesse de fonctionnement, en appliquant l'annualisation du temps de travail à tous les salariés sans exception (pour tous les postes, tous les types de contrats, temps complets et temps partiels),
4. Mieux encadrer la mise en œuvre de convention de forfait-jours pour les cadres autonomes, au vu des jurisprudences récentes dans ce domaine.

Mise à jour du règlement intérieur

Le précédent règlement intérieur de la Saline royale date de l'époque de l'Institut Claude Nicolas Ledoux (juillet 2008).

La mise à jour de ce règlement intérieur tient à :

- L'évolution normale de l'entreprise,
- Le changement de statut juridique de l'établissement en 2009 (EPCC).
- Les articles du Code du travail concernant le harcèlement sexuel et le harcèlement moral y ont été intégrés, comme le préconisent le CNEA.

Ce document a été soumis aux délégués du personnel en date du 19 janvier 2015, ils ont approuvé à l'unanimité le fond comme la forme de ce projet de règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration est invité à valider les nouveaux accords collectifs de l'EPCC et à valider le nouveau règlement intérieur relatif au personnel.

Vote à main levée

Membres : 16

Pour : 16

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

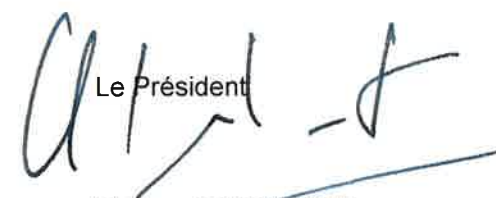
VALIDE à l'unanimité les nouveaux accords collectifs de l'EPCC.

VALIDE à l'unanimité le nouveau règlement intérieur relatif au personnel.

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 03.04.15
Et de la publication le : 03.04.15

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture de Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 03 AVR. 2015

Le Président

Claude JEANNEROT